

Communiqué commun SAGES-SNCL-SIES sur les projets de décrets relatifs au statut des professeurs agrégés et à la formation initiale des enseignants (10/06/2024)

Au lendemain de la dissolution de l'Assemblée nationale, le SAGES, le SNCL et le SIES demandent au gouvernement :

- L'arrêt du projet de décret relatif au statut des professeurs agrégés en cours d'élaboration et sa réécriture sur d'autres bases. L'abandon du caractère national de la gestion des professeurs agrégés est inacceptable et met en péril leurs perspectives de carrière et leurs statuts.
- La modification de la réforme en cours de la formation initiale des professeurs des premier et second degrés. Nous revendiquons le positionnement des concours après l'obtention d'une licence au contenu strictement disciplinaire et académique et une année de préparation à des épreuves purement académiques. Nous revendiquons que les lauréats soient nommés professeurs stagiaires et non « élèves fonctionnaires », qu'ils perçoivent en conséquence un traitement plein et bénéficient d'une formation véritablement professionnelle d'une année seulement.



<https://le-sages.org>



<https://sncl.fr/>



<https://sies.fr>